



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bureau du Conseil communal pour le deuxième semestre 2020

Conformément aux dispositions du règlement général de commune, l'Autorité exécutive a procédé à la nomination de son bureau.

Ainsi, dès le 1^{er} juillet, la composition du Conseil communal pour le 2^e semestre 2020 se décline comme suit :

Bureau 2020 du Conseil communal

Président	Yves Fatton (PLR)
Vice-président	Benoît Simon-Vermot (PLR)
Secrétaire	Christian Mermet (PS)
Membres	Frédéric Mairy (PS) Christophe Calame (PLR)

En conséquence de la crise sanitaire, la présente législature se terminera le 31 décembre. Le bureau du Conseil communal est nommé pour six mois, il sera remplacé par les autorités issues des élections communales du 25 octobre.

La répartition des dicastères et des suppléances reste inchangée.

Val-de-Travers, le 2 juillet 2020

LE CONSEIL COMMUNAL